

Rapport de la commission du Conseil communal d'Yverdon-les-Bains chargée d'étudier le préavis no 17 du 9 mai 2006 concernant une demande de crédit d'investissement de 4'515'000.- pour la réfection générale de la rue des Philosophes.

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La commission a siégé dans les locaux du Service des Energies le 6 juin 2006.

Elle était composée de Madame Rachel Joseph, de Messieurs Jean-Hugues Schülé, Jean-David Chapuis, Jean-Marc Cousin, Nunzio Indulsi, Pascal Blum et Serge Lovey, premier membre, rapporteur.

Messieurs Marc-André Burkhard et Charles Forestier, municipaux, étaient accompagnés respectivement de Messieurs René Grünig, STE, et Olivier Schmid, SEY.

D'entrée de séance, les Municipaux présents ont tour à tour brièvement recadré le projet par rapport au réseau urbain général, soulignant qu'en dehors de l'aspect lié à la circulation, le réseau souterrain de la Rue des Philosophes représente également une structure importante dans le cadre du réseau urbain en matière de distribution d'énergie, en particulier pour les liaisons :

- 1) **périphérie – centre** pour le gaz et
- 2) **Ville – Chamblon** pour l'eau sous pression.

De plus ces travaux permettront, par la réalisation de nouveaux collecteurs, de mettre en conformité le système de séparation des eaux claires et des eaux usées à la Rue des Philosophes actuellement en système unitaire (tout à la station d'épuration).

Après cette introduction, qui a mis en évidence la nécessité d'effectuer des travaux de réfection et après avoir évoqué les différents aspects du projet, Messieurs Grünig et Schmid ont complété l'information par de nombreux détails techniques qui ont permis de juger de l'ampleur des travaux et d'en justifier le coût. Nous remercions les municipaux et les représentants des chefs de service pour la précision et la clarté des informations complémentaires fournies lors de notre séance.

D'entrée de discussion, et sur la base des informations complémentaires reçues, la commission a soulevé différents sujets allant de considérations générales jusqu'aux questions techniques de détails. Ces différents questionnements seront traités ci-dessous sous la forme :

« **Interrogation – argumentation** »

Fouilles archéologiques > Délais, coûts et financement.

Les fouilles archéologiques se dérouleront en deux phases. La phase principale limitée dans le secteur Castrum s'effectuera en site propre. Pendant que les archéologues procéderont à leurs recherches, les travaux communaux se réaliseront dans un autre secteur. Cette façon de procéder permettra de minimiser le temps d'intervention de chacune des équipes de travail.

Le montant de 90'000.- CHF correspond aux terrassements réalisés par STE pour préparer les secteurs des fouilles archéologiques.

Les honoraires qui s'élèvent à 320'000.- CHF qui sont parus élevés dans un premier temps, correspondent en fait au travail de 6 personnes pour une durée de 16 semaines (coût admis pour l'estimation 80.- CHF par heure).

Phases des travaux et réalisation du séparatif (eaux usées, eaux claires).

Les fouilles pour la réalisation des collecteurs seront réalisées par tronçon. Elles seront particulièrement profondes (2.70 m à 3.50 m). A ces profondeurs les travaux s'effectueront dans la nappe phréatique et les collecteurs seront fondés sur pieux. La technique pour la réalisation de ces travaux à laquelle s'ajoutent les mesures de protection pour le maintien de la circulation, sont autant d'éléments qui justifient la somme demandée pour ce projet.

Intégration des tubes Swisscom et téléseu.

Le Service des Energies nous a confirmé que les tubes Swisscom et téléseu seront posés en parallèle des tubes pour l'électricité et l'éclairage public. Des tubes électriques en réserve seront mis en place en prévision des extensions et raccordements futurs.

Eclairage public.

Une crainte que le nouvel éclairage perturbe le voisinage direct a été formulée. A ce sujet, le Service des Energies précise que les nouveaux candélabres seront mis en lieu et place des candélabres existants et que par conséquent la situation projetée ne devrait pas différer de l'existante en terme de gêne éventuelle. La commission souhaite toutefois qu'une attention éclairée, mais pas trop, soit accordée à ce contrôle.

Parcage

Le nombre de places existant sera maintenu lors de la réalisation du projet. La commission s'est interrogée sur le choix de la disposition des places de parc (parcage sur un seul côté de la chaussée ou parcage alterné gauche - droite). Réponse nous a été donnée que la disposition des places de parc est du ressort du service de police.

Aménagement selon plan de quartier (PQ du 7 novembre 1990)

En fin de discussion, la commission s'est interrogée sur la phrase du préavis : « Le Service de l'urbanisme et des bâtiments réalisera les aménagements urbanistiques souhaités ». La page 3 du préavis explique que les aménagements seront conformes au plan de quartier du 7 novembre 1990. Après information complémentaire obtenue d'URBAT, le plan de quartier Rue des Philosophes prévoit la plantation d'arbres (côté Buron de la Rue des Philosophes). Les bâtiments récemment construits ont prévu ces plantations en respectant le gabarit nécessaire aux nouvelles introductions STE et SEY.

Egalement en complément du PQ de 1990, l'aménagement d'un bastion au droit de la Fondation Verdeil améliorera considérablement la visibilité réciproque entre piétons et usagers de la route.

Conclusion :

En soulignant la qualité des informations fournies dans le présent préavis, et convaincue de la nécessité et de l'urgence à réaliser ces travaux, c'est à l'unanimité de ses membres que la commission vous invite à accepter les articles 1, 2 et 3 de ce préavis tels que présentés par la Municipalité.



Serge Lovey, rapporteur